

Unité de gestion du projet

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET **07 MAI 2025**
N° **00089** /AMI/MINMAP/UGP-E-PROCUREMENT/CIPM/2025 du

SELECTION DES CONSULTANTS CHARGES D'ACCOMPAGNER LE GOUVERNEMENT DANS LA FORMATION ET L'ASSISTANCE DES ACTEURS SUR LES PROCEDURES DES MARCHES PUBLICS EN LIGNE A TRAVERS LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION COLEPS

Nom du Pays : **CAMEROUN**

Nom du Projet : **PROJET E-PROCUREMENT**

Intitulé des missions des Consultants : **Sélection des consultants chargés d'accompagner le Gouvernement dans la formation et l'assistance des acteurs sur les procédures des marchés publics en ligne à travers la plateforme de dématérialisation COLEPS.**

I. CONTEXTE ET PRESENTATION DU PROJET

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet e-procurement au Cameroun, le Gouvernement de la République s'est engagé à moderniser son système des marchés publics pour le rendre plus performant et respectueux des principes suivants : la liberté d'accès à la commande publique, la transparence, la saine concurrence, l'équité et l'optimisation des délais. Dans la quête de l'amélioration des résultats dans la gouvernance des marchés publics, le Cameroun grâce à la coopération avec la République de Corée à travers l'Agence Internationale de Coopération de la Corée (KOICA), a mis en place une plateforme de passation en ligne des marchés publics dénommée COLEPS (Cameroon Online e-Procurement System). Cet outil dans sa première phase couvre les fonctionnalités allant de la programmation des marchés à la publication des résultats d'attribution. La signature des décrets consacrés à l'encadrement de la passation des marchés par voie électronique a déclenché l'exploitation effective de l'ensemble des fonctionnalités implémentées sur la plateforme.

Cette plateforme vise à moderniser et à digitaliser le processus de passation des marchés publics en répondant aux objectifs stratégiques suivants :

- **renforcer la transparence** : permettre un accès équitable à l'information relative à la commande publique et lutter contre la corruption et les mauvaises pratiques ;
- **accroître l'efficacité et la rapidité** : réduire les délais de traitement des procédures grâce à l'automatisation et à la disponibilité des informations en temps réel ;

- **faciliter l'accès aux opportunités** : garantir un accès simplifié et sécurisé aux consultations pour tous les acteurs ;
- **optimiser la compétitivité** : encourager une participation accrue des opérateurs économiques grâce à une soumission dématérialisée des offres ;
- **sécuriser les données** : protéger les informations sensibles relatives à la commande publique et garantir la confidentialité des soumissions.

Depuis 2018, le système COLEPS (Cameroon Online E-Procurement System) est opérationnel et disponible aux adresses internet : <https://marchespublics.cm> et <https://publiccontracts.cm>, et contribue ainsi à améliorer significativement la gestion et la passation en ligne des marchés publics au Cameroun.

En exécution des dispositions de l'article 13, alinéa 2, du décret n°2018/0001/PM du 5 janvier 2018, le Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics a rendu public par arrêté du 27 décembre 2024 le calendrier de migration vers la passation exclusive des marchés publics par voie électronique. Cependant, l'une des difficultés majeures que connaît le système des marchés publics et l'opérationnalisation de COLEPS a toujours été l'insuffisance de formation des acteurs.

Aussi, afin de palier à cette contrainte et pour garantir l'appropriation de cette application et l'atteinte de ses objectifs, l'Autorité chargée des marchés publics compte agréer des consultants (personnes physiques et morales), afin d'accompagner le Gouvernement dans la formation et l'assistance des acteurs parties prenantes aux processus de passation des marchés en ligne, à l'utilisation optimale de la plateforme COLEPS.

II. OBJECTIFS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

L'objectif de l'appel à manifestation d'intérêt est de sélectionner des consultants (personnes physiques et personnes morales) qui suivront une formation rigoureuse en vue d'une certification valant agrément pour accompagner le Gouvernement dans la formation et l'assistance des Maîtres d'Ouvrages (MO) et Maîtres d'Ouvrages Délégués (MOD), des Structures Internes de Gestion des Marchés Publics (SIGAMP), des Commissions Centrales (CCPM) et Commissions Internes de Passation (CIPM) sur les procédures des marchés publics à travers la plateforme COLEPS dans les 10 Régions.

III. MISSIONS DES CONSULTANTS AGREES

Le périmètre d'intervention des Consultants couvrira :

- 1- La formation des acteurs à l'utilisation des fonctionnalités de la plateforme COLEPS. Il s'agira de former chaque acteur à l'utilisation optimale de la plateforme COLEPS en fonction de son niveau d'intervention dans les processus de contractualisation.
- 2- L'assistance acteurs dans l'exploitation de la plateforme de passation en ligne. Il s'agira d'être disponible aux sollicitations d'un acteur formé qui souhaite un appui technique pratique pour finaliser une procédure dans la plateforme COELPS.

IV. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au présent appel à candidature est ouverte aux personnes morales de droit camerounais et aux personnes physiques intéressées à fournir les prestations décrites au point III ci-dessus.

V- CONTENU DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

Les consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdites prestations. Les dossiers de candidature comprendront :

- *pour les personnes morales :*

- une lettre de manifestation d'intérêt à l'adresse du Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics, Autorité chargée des Marchés Publics ;
- une copie du registre de commerce ;
- un certificat de non exclusion à la commande publique ;
- une attestation de soumission de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- une attestation de conformité fiscale ;
- les CV signés des personnels inscrites, accompagnés des pièces justificatives (les copies des diplômes (BAC+2 minimum), le contrat de travail, etc...) ;
- les justificatifs de la logistique minimum pour la formation (ordinateur portable, vidéo et écran de projecteur etc...) ;
- le reçu de versement des frais de participation payables au Trésor Public ;
- Tout autre document jugé nécessaire.

- *pour les personnes physiques :*

- une lettre de manifestation d'intérêt à l'adresse du Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics, Autorité chargée des Marchés Publics ;
- une copie légalisée de la CNI ;
- un certificat de non exclusion à la commande publique ;
- une attestation de soumission de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- une attestation de conformité fiscale ;
- un CV signé accompagné des pièces justificatives (les copies des diplômes (BAC+2 minimum), le contrat de travail, etc...) ;
- les justificatifs de la logistique minimum pour la formation (ordinateur portable, vidéo et écran de projecteur etc...) ;
- le reçu de versement des frais de participation payables au Trésor Public ;
- Tout autre document jugé nécessaire.

IV-1- CRITERES DE QUALIFICATION

Les critères de sélection sont :

Phase1 : pré qualification sur 100 points

N°	Critères	Points
01	Présentation Générale de la candidature	05
02	Capacité technique et expérience du consultant dans la formation professionnelle en matière de TIC. NB : le consultant, personne morale, devra présenter au minimum trois (03) personnels clé.	60
03	Logistique de formation (Laptop, vidéo projecteur, site web, tableau, etc...)	35
TOTAL		100

NB : Seuls les consultants ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à 70 points sur 100 seront retenus pour la phase 2 relative à la formation.

Phase2 : formation et certification 100 points

- Assiduité du consultant : 10 pts
- Evaluation de la formation : 90 pts
- **Total Général :** 100 pts

Au terme de la formation seuls les consultants ayant obtenus une note de 70 points sur 100 bénéficieront de la certification sur COLEPS.

La formation des consultants pré-qualifiés se déroulera dans les dix (10) régions du Cameroun, moyennant le payement au Trésor Public des frais de participation ci-après :

- Trois Cent mille Francs CFA (300 000 FCFA) **par personne physique** ;
- Quatre Cent mille Francs CFA (400 000 FCFA) **pour chaque personnel inscrit du consultant (personne morale)**.

NB :

- ❖ La formation des entreprises pré-qualifiées se fera en français et en anglais.
- ❖ Les candidatures des consultants installés dans les 10 régions sont encouragées.
- ❖ La connaissance des procédures des marchés publics constitue un atout.

VI. DUREE DE L'ACTIVITE

La formation se déroulera sur une période de 05 jours dans les dix (10) régions dans un cadre qui sera communiqué aux participants.

VII. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Les informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse et aux horaires ci-après : de **09 heures à 12 heures 30 minutes, heures locales** auprès de **Unité de Gestion du Projet-E-Procurement** situé au quartier Bastos à côté de l'Hôtel le Diplomate ou aux adresses internet : <https://marchespublics.cm> et <https://publiccontracts.cm>. Tél : (237) 675 06 55 87/ (237) 222 23 70 84.

VIII. DATE ET LIEU DE DEPOT DES MANIFESTATIONS D'INTERET :

Les manifestations d'intérêt rédigées en français ou en anglais, enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devront être déposées sous pli scellé à l'adresse ci-dessus en personne, au plus tard quatorze (14) jours après la date de publication, à **12 heures 30, heure locale** avec la mention :

Manifestation d'Intérêt pour la « Sélection des consultants chargés d'accompagner le Gouvernement dans la formation des entreprises sur les procédures des marchés publics en ligne à travers la plateforme de dématérialisation COLEPS » et moyennant la présentation de la copie du reçu de payement des frais de dossier.

Copies

- MINMAP ;
- ARMP (Publication JDM) ;
- UGP E-PROCUREMENT

MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA
REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS,
AUTORITE CHARGEÉE DES MARCHES PUBLICS.



IBRAHIM TALBA MALLA